**Zeitschrift:** Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

**Herausgeber:** Schweizerischer Hebammenverband

**Band:** 122 (2024)

**Heft:** 1-2

**Artikel:** La voix des sages-femmes : un aperçu du travail de la Fédération

**Autor:** Grosjean, Esther

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1056128

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La voix des sagesfemmes – un aperçu du travail de la Fédération

Cet entretien avec Andrea Weber-Käser, secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), met en lumière le rôle de cette association en faveur de ses 3500 membres en Suisse. Il y est question des multiples défis à relever, des besoins des membres et du développement stratégique de la Fédération. Il donne aussi un aperçu du travail en matière de politique professionnelle et de la nouvelle voie choisie pour le lobbying politique.

PROPOS RECUEILLIS PAR ESTHER GROSJEAN

# Obstetrica: La Fédération suisse des sages-femme compte environ 3500 membres. Pourquoi est-ce important que les sages-femmes y soient affiliées?

Andrea Weber-Käser: Notre association professionnelle est la seule qui regroupe les sages-femmes employées dans les hôpitaux, les maisons de naissance ou les organisations de sages-femmes, ainsi que celles qui travaillent sous leur propre responsabilité professionnelle et économique. A titre de comparaison, il existe trois associations de pédiatres. Pour la FSSF, le défi consiste à soutenir les sages-femmes dans les deux modèles: aussi bien les sages-femmes travaillant sous leur propre responsabilité que les sages-femmes hospitalières avec ou sans responsabilité professionnelle propre. En effet, les sages-femmes travaillent souvent dans les deux modèles. Ces groupes attendent tous deux un soutien de notre part, que nous leur apportons volontiers, dans la mesure du possible. Juste après l'obtention de leur diplôme, nous proposons une cotisation réduite, afin que l'adhésion soit intéressante pour les jeune diplômé·e·s également.



# «Pour la FSSF, le défi consiste à soutenir les sages-femmes dans les deux modèles: aussi bien les sages-femmes travaillant sous leur propre responsabilité que les sages-femmes hospitalières.»

ANDREA WEBER-KÄSER

## Quelques exemples concrets tirés du quotidien de la Fédération: quelles sont les questions qui vous sont le plus souvent posées?

Beaucoup de questions proviennent de sages-femmes travaillant sous leur propre responsabilité, tant sur le plan économique que professionnel. Elles portent essentiellement sur les prestations facturables par les sagesfemmes, le refus de prise en charge des factures, l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, l'assurance de protection juridique, ou encore des plaintes de la part des client·e·s (parents). Les questions de responsables d'organisations de sages-femmes, qui ont des employé·e·s et doivent donc respecter la loi sur le travail, ont fortement augmenté. Nous donnons aussi des conseils juridiques aux sages-femmes exerçant dans un hôpital ou une maison de naissance. Chaque membre bénéficie d'une heure de conseil par année. Là, il s'agit souvent de questions concernant le droit du travail: «Je travaille à tel taux d'activité à l'hôpital et je ne peux jamais prendre de pause, pourtant on me la déduit. Est-ce admissible?» Ou encore: «Je travaille dans les deux modèles et je fais aussi des accouchements en tant que sage-femme agréée. Or l'hôpital me dit que dans ce modèle de travail, je ne peux plus assurer suffisamment de gardes. Que dit le droit à ce sujet?» Les questions portent aussi sur les négociations salariales, les licenciements ou les vaccinations, et pas seulement en lien avec le COVID-19. Il nous faut trois juristes pour couvrir ces différents champs. En outre, l'équipe administrative de notre secrétariat peut désormais traiter elle-même avec

les assureurs de nombreuses questions concernant la facturation.

# Les sections sont organisées au niveau cantonal. Comment la FSSF s'assure-t-elle d'une bonne diffusion de l'information et de la cohérence des actions menées?

Comme nous sommes une association, la mise en réseau des sections (voir article page 44) est de notre ressort, par le biais du secrétariat et du Comité central (CC). Nous représentons une plateforme de mise en lien pour les sections, via des conférences communes ou un espace d'archivage digital. Nous les soutenons notamment dans le domaine de la qualité, par exemple en organisant l'accès nécessaire au système de déclaration CIRS ambulatoire pour les sages-femmes nouvellement admises. Chaque section peut aussi proposer elle-même des thématiques. Les décisions sont alors prises ensemble pour établir un programme d'activités commun. Les objectifs annuels sont approuvés lors de la Conférence des président·e·s, conjointement avec le CC et en tenant compte du budget, et cette évolution a renforcé les liens avec la Fédération. Une décision commune comme le dépôt d'une proposition auprès de l'Office fédéral de la santé publique concernant un article de loi spécifique ou la mise en œuvre d'un projet dans le domaine de la politique professionnelle, a un effet plus contraignant.

## Quels éléments entrent en compte dans le développement de la stratégie?

La question des mesures que nous avons déjà prises, de leur évaluation et des adapta-

tions nécessaires joue toujours un rôle important. Les nouveaux thèmes sont introduits soit par le CC, soit par les comités de section ou le secrétariat. Mais souvent, il faut aussi discuter de changements sociétaux ou politiques. En collaborant avec d'autres associations professionnelles, on peut voir qui a entrepris des actions et comment. Il s'agit alors de mettre en place des coopérations, mais ce n'est pas toujours évident. Il est important d'être au courant de ce que font les un·e·s et les autres. Avec la numérisation, tout va de plus en plus vite, les sujets ne manquent pas. Le problème principal n'est pas la mise en réseau, car les personnes qui souhaitent s'engager politiquement se retrouvent de toute façon.

#### Le défi est donc ailleurs...

Les projets dépendent des personnes. Les sages-femmes travaillent dans un environnement intéressant, mais très complexe. Trouver en plus du temps pour s'engager dans la Fédération est pour elles un défi. Mais cela en vaut la peine et le travail est passionnant, toutes celles qui ont osé franchir le pas le disent. C'est souvent la crainte d'un recul qui motive l'engagement. Il nous faut donc sans cesse montrer que certaines conditions



doivent être remplies pour préserver les acquis, et que la participation des personnes est indispensable. Dans certaines sections, nous avons eu des «meneuses» qui ont fait bouger les choses. Il s'agit d'un travail extrêmement important, et plus il y a d'activités, plus il y a de personnes qui veulent participer. Pour chaque projet, il faut informer les autres de ce que l'on fait! Cela les encouragera peutêtre à participer. Même si en parler est dans les faits ce qui demande le plus d'efforts.

## Quels sont les thèmes actuellement prioritaires?

La politique professionnelle a une grande importance: désormais, la FSSF collabore avec un lobbyiste pour combler les lacunes existant dans le domaine du travail ambulatoire des sages-femmes (voir encart p.43). Cela signifie un changement de paradigme, car une personne externe est désignée pour mettre en avant certains thèmes dans le but d'obtenir des changements.

La pandémie a clairement mis en évidence que la sage-femme n'était pas bien représentée dans les plans de catastrophe des divers cantons. Il a donc fallu chercher jusqu'aux instances supérieures les responsables qui pouvaient nous montrer ce qui existait déjà au niveau national en termes de concepts et ce qui n'existait pas. Résultat: les sagesfemmes ne sont pas représentées dans la plupart des plans de catastrophe, ou seulement de façon marginale et, pire encore, les femmes enceintes et les nourrissons ne sont pas explicitement mentionnés. Que peut-on faire au niveau national, au niveau cantonal? Un groupe de travail s'occupe actuellement de ces questions et son travail est documenté dans le programme d'activités en lien avec les objectifs annuels mentionnés plus haut.

## Les cantons ont certainement des prérogatives différentes.

Bien sûr, il y a des différences culturelles ou encore le décalage ville-campagne. Les hôpitaux des villes ont d'autres besoins que ceux des régions de montagne. Mais nous pouvons profiter les unes des autres. Nous devrions toutes beaucoup mieux savoir ce que font les autres, cela aiderait énormément les sections. Un document établi pour une section pourrait être utile à d'autres. Désormais, les sections peuvent répertorier sur une plateforme commune tous les documents qu'elles ont laborieusement créés sur différents thèmes, afin d'éviter les doublons.

## Des objectifs communs et pourtant des fossés. Où se situent-ils, à ton avis?

Le COVID-19 a creusé des fossés: pour cer-



Groupe de travail «Indemnisation équitable du service de garde et des heures supplémentaires»

Natascha Suter, Carmen Dünki et Katja von Schulthess sont sages-femmes et se mobilisent en faveur de changements en matière de politique professionnelle. Les sages-femmes hospitalières ne veulent plus se contenter de la faible indemnisation des heures supplémentaires. Soutenues par la section *Zurich und Schaffhausen*, elles ont lancé une pétition qui contient deux revendications principales: la revalorisation de l'indemnisation des gardes et la réglementation équitable des heures supplémentaires. Pour s'assurer que la pétition obtienne une bonne visibilité malgré les diverses langues nationales, le groupe de travail a besoin de la participation de plusieurs sections. Les prochaines étapes consisteront à formuler les revendications et à rédiger un argumentaire.

Informations et contact sur https://spitalhebammen.ch



A ce sujet, voir aussi l'article «Groupe de travail sages-femmes hospitalières» dans les Nouvelles de la Fédération, juin 2023: www.sage-femme.ch



taines sages-femmes, il s'agissait surtout de protéger les plus vulnérables, d'autres se disaient «manipulées». Il y a parfois des tensions entre les sages-femmes hospitalières et

«Les sages-femmes ne sont pas représentées dans la plupart des plans de catastrophe, ou seulement de façon marginale et les femmes enceintes et les nourrissons ne sont pas explicitement mentionnés.»

ANDREA WEBER-KÄSER

extra-hospitalières, ou entre les sagesfemmes qui travaillent en maison de naissance et celles exerçant à l'hôpital. Ces discussions sont récurrentes, mais nombre d'elles sont tout à fait fructueuses.

## Comment des sages-femmes hospitalières sont-elles soutenues par la Fédération?

Le projet et la pétition des sages-femmes hospitalières du canton de Zurich pour une rémunération équitable du service de garde et des heures supplémentaires (voir encart p. 42), par exemple, ont donné une impulsion qui s'est propagée à d'autres cantons. Nous soutenons cette pétition et finançons le groupe et leur site internet. Par ailleurs, la FSSF s'engage en faveur des soins périnatals gérés par les sages-femmes dans les hôpitaux, une autre préoccupation importante<sup>1</sup>.

## Pour toi personnellement, qu'est-ce qui est particulièrement important?

L'un des dossiers qui m'a tenu à cœur est le contrat-cadre établi avec une institution de prévoyance afin d'améliorer la situation des sages-femmes en matière de retraite. Aujourd'hui, c'est possible! Nous avons trouvé en Kerstin Windhövel une spécialiste de la prévoyance pour la FSSF² qui, en tant qu'experte, connaît parfaitement le domaine de la prévoyance concernant les

femmes aux parcours diversifiés. Difficile de mettre l'accent sur un sujet particulier, car ils sont tous passionnants et il y en a toujours plusieurs à traiter simultanément.  $\circ$ 

Entretien traduit de l'allemand par Anne-Christine Kasser-Sauvin.



A ce sujet, voir aussi Windhövel, K & Rindlisbacher, B. (2023). Comment préparer ma retraite? *Obstetrica*; 12. https://obstetrica.hebamme.ch

#### ENTRETIEN AVEC



Andrea Weber-Käser, secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes.



### La FSSF et la politique: être actives pour être entendues

Depuis la session de printemps 2023, la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) collabore pour la première fois avec un lobbyiste expérimenté. Cet engagement conjoint dans un projet politique vise à combler d'importantes «lacunes dans le travail ambulatoires des sages-femmes».

Les questions que pose le lobbyiste, en tant que personne extérieure qui cherche à comprendre le métier de sage-femme, exigent des réponses compréhensibles pour toutes et tous. «Pourquoi faut-il que ce soit une sage-femme qui, lors du suivi, détermine le premier jour de la grossesse? Et pourquoi une sage-femme doit-elle parfois effectuer une prise de sang sur un nouveau-né? Une prise de sang n'indique-t-elle pas que le nouveau-né est malade et qu'il a besoin d'un contrôle médical?» Des questions concernent aussi la période postnatale: «Pourquoi la rééducation périnéale devrait-elle être effectuée par les sages-femmes? Pourquoi facturent-elles dayantage?»

Quiconque fait de la politique doit se poser de telles questions.

Dans un prochain numéro d'*Obstetrica* et dans le podcast de la FSSF *Herztöne* (*Battements de cœur*), Andrea Weber-Käser détaillera ces démarches et décrira les pièges de la politique, le peaufinage des textes de loi, les réductions inopinées de textes, mais aussi les stratégies que l'on développe au fil du temps et les premiers succès célébrés.

Toute discussion sur les innovations dans le système de santé débute toujours par la question: «Est-ce que cela va coûter plus cher ou moins cher?» Il faut encore faire passer plus largement le message selon lequel le coût global des soins dispensés par les sages-femmes est comparativement plus économique. C'est une tâche exigeante, mais chère à la FSSF.



Plus d'informations dans l'article «La politique professionnelle pour les sages-femmes dans la Berne fédérale» dans les Actualités de la Fédération de décembre 2023: www.sage-femme.ch

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> NB: Un article sera consacré à ce sujet dans la prochaine édition portant sur les compétences sagesfemmes.